



GROUPE BELGE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

VISITE ORGANISEE PAR LA SECTION BELGIQUE-PALESTINE
DU GROUPE BELGE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE
DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS



du dimanche 28 février au vendredi 4 mars 2016

RAPPORT DE MME GWENAËLLE GROVONIUS, PRESIDENTE DE LA SECTION BILATERALE BELGIQUE-PALESTINE DU GROUPE BELGE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

INTRODUCTION

Une délégation de la section Belgique-Palestine du groupe belge de l'Union interparlementaire s'est rendue en visite dans les territoires palestiniens du dimanche 28 février au vendredi 4 mars 2016.

Cette délégation était constituée de:

- Mme Gwenaëlle GROVONIUS, membre de la Chambre des représentants (PS/socialistes francophones), Présidente de la Section bilatérale Belgique-Palestine du groupe belge de l'UIP
- M. Vincent VAN QUICKENBORNE, membre de la Chambre des représentants (Open Vld/libéraux flamands), vice-président de la section bilatérale Belgique-Palestine du groupe belge de l'UIP
- M. Piet DE BRUYN, sénateur (N-VA/nationalistes flamands), vice-président de la Section bilatérale Belgique-Palestine du groupe belge de l'UIP
- M. Jean-Marc NOLLET, président du groupe Ecolo-Groen de la Chambre (écologistes francophones et néerlandophones), membre de la Section bilatérale Belgique-Palestine du groupe belge de l'UIP
- Mme Brigitte GROUWELS, sénatrice (CD&V/démocrates chrétiens flamands), membre de la Section bilatérale Belgique-Palestine du groupe belge de l'UIP
- M. David CLARINVAL, membre de la Chambre des représentants (MR/libéraux francophones), membre de la Section bilatérale Belgique-Palestine du groupe belge de l'UIP

- Mme Ann VANDENBOSCH, conseillère à la Chambre des représentants, secrétaire de la Section bilatérale Belgique-Palestine du groupe belge de l'UIP

La délégation était accompagnée de M. Hassan ALBALAWI, chargé des Relations bilatérales auprès de la mission de Palestine à Bruxelles, et de M. Baudouin LOOS, journaliste au "Soir".

La délégation a publié deux communiqués de presse au cours de la visite. Le premier, après le refus d'Israël d'octroyer des laissez-passers pour une visite à Gaza. Dans le second, les membres de la délégation appellent le gouvernement belge à se joindre à l'initiative française visant à relancer le processus de paix israélo-palestinien aujourd'hui au point mort et font part de leur intention de déposer une résolution en ce sens au Parlement.



PROGRAMME

Dimanche 28 février 2016

- 15.00 h. Arrivée à l'aéroport Ben Gurion à Tel Aviv
Accueil par M. Jan De Pauw, consul (Affaires politiques), Consulat général de Belgique à Jérusalem, et Michael Aendenhof, conseiller pour les Affaires politiques et économiques, Ambassade de Belgique à Tel Aviv.
- 18.00 Arrivée à Ramallah - Check-in
- 20.00 Dîner de bienvenue avec M. Abdullah Abdullah, président de la commission pour la politique générale du Conseil législatif palestinien (CLP) et M. Ahmed Magdadi, secrétaire général adjoint du CLP, en charge des relations internationales et des médias, et M. Akram Sakka, Directeur général du Comité olympique.

Lundi 29 février 2016

- 09.00 Réunion au Bureau de coordination des Affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) - (Mac House, 7 St. George Street, Sheikh Jarrah, Jeruzalem)
Briefing par M. David Carden, Head of Office, et M. Ezekiel Lein, Head of the Analysis Policy and Protection Unit
- 10.30 Réunion au Alternative Information Center (AIC)
Briefing par Sergio Yahni et Connie Hackbarth
- 12.15-13.15 Rencontre avec M. Abdul-Karim Qays (Front démocratique de libération de la Palestine), Jamal Abo Rub (Fatah), et Mustafa K. Al-Barghouti (Initiative nationale palestinienne), membres du CLP
- 13.15 Dépôt d'une couronne sur la tombe du Président Yasser Arafat
- 13.30-14.00 Audience de S.E. M. Mahmoud Abbas, Président, en présence de M. Ziad Abu Amr, Vice-premier ministre et M. Azzam Al-Ahmed, chef de groupe du Fatah AU CLP
- 14.00 Déjeuner offert par M. Azzam Al-Ahmed, chef de groupe du Fatah au CLP, en présence de Mme Najat Alastal, membre du CLP (Fatah) et de M. Ibrahim Khreisheh, Secrétaire général du CLP

- 16.15 Rencontre avec M. Mohammad Shtayyeh, président du Conseil économique palestinien de développement et de reconstruction (PECDAR)
- 20.00 Dîner réunissant des membres de la société civile (Sahar Francis, Directeur général d'Addameer Prisoner Support and Human Rights Association, Jonathan Kuttab, avocat chez Al-Haq, Qaddura Fares, président de la Palestinian Prisoner's Society, Shawan Jabarin, Directeur général d'Al-Haq, et Varsen Shahin, Commissaire général de l'Independent Commission for Human Rights

Mardi 1er mars 2016

- 09.00 Réunion à l'association Defence Children International (DCI) avec Khaled Quzmar, avocat, Directeur général, Ivan Karakashian, Advocacy Unit Coordinator, et Ayed Abueqtaish, Senior Member
- 10.45 Visite de l'Université de Birzeit (proche de Ramallah). Entrevue avec M. Abdullatif Abu Hijleh, président, Mudar Kassis, professeur, directeur du programme des Masters, Hanada Kharama, membre de la faculté, département de Philosophie et d'études culturelles, Samia Al-Botmeh, membre de la faculté, département d'Economie, Dolly Naamour, directrice du bureau des subventions et des contrats, et quelques représentants des étudiants
- 13:00 Lunch à Naplouse
Visite du site archéologique de Sebastia
- 18.30 Réception offerte par M. Bruno Jans, Consul général de Belgique à Jérusalem, en présence de membres de la communauté belge

Mercredi 2 mars 2016

- 09.00-10.00 Transfert vers BETHLEHEM
- 10.10-11.10 Audience de Mme Rula Ma'ayah, ministre du Tourisme et des Antiquités, en présence de Fayiz Saqqa, membre du CLP (Fatah), et de Mohammed K. Lahham, membre du CLP (Fatah)
- 11.20-12.20 Visite de la Basilique de la Nativité

- 12.30-13.15 Visite du camp de réfugiés Aida et du Mur
- 13.30-15.00 Lunch en présence de Fayiz Saqqa, membre du CLP (Fatah), et de Mohammed K. Lahham, membre du CLP (Fatah)
- 15.10-15.45 Transfert vers HÉBRON
- 15.50-17.00 Rencontre avec Imad Hamdan, Directeur de l'Hebron Rehabilitation Committee.
Visite guidée de la ville par Mme Sahar Qawasmi, membre du CLP, et Issa Amro, Youth against Settlements (Les Jeunes contre les Colonies) ainsi que Raed Abu a-Rmeilr, représentant de B'Tselem
- 17.10 Retour à Ramallah

Jeudi 3 mars 2016

- 09.30-12.00 Transfert vers Jérusalem
Audience de M. Adnan Hussein, Gouverneur de la ville de Jérusalem
Visite de la ville

Après-midi organisée par l'ambassade belge à Tel Aviv

- 12.30 Déjeuner de travail avec M. Sammy Revel, Directeur des Affaires européennes au Ministère des Affaires étrangères de l'Etat d'Israël
- 13.45 Transfert vers Tel Aviv
- 15.00
- Rencontre avec Mme Ksenia Svetlova, membre de la Knesset (Union sioniste)
 - Rencontre avec M. Elie Podeh, Professeur au Département des études islamiques et moyen-orientales de l'Université hébraïque de Jérusalem
 - Rencontre avec Mme Nurit Koren, membre de la Knesset (Likoud) et Présidente de l'assemblée parlementaire Israël-Belgique
 - Débriefing par S.E. M. John Cornet d'Elzius, Ambassadeur

17.00 Retour à Ramallah

20.00 Rencontre avec MM. Riyad Amleh, Ahmad Atton, Ayman Daraghmeh, Jaber Fuqaha et Mohammed Totah, membres du CLP (Hamas)

Vendredi 4 mars 2016

09.00 Transfert vers JERICHO
Audience de Saeb Erekat, Head of PLO's *Negotiations Affairs Department*
Visite au site archéologique Hisham's Palace

16.20 Départ vers Bruxelles

RAPPORT

1. Lundi 29 février 2016

1.1. Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA)

La visite des territoires palestiniens le lundi 29 février 2016 a débuté par un briefing donné à l'OCHA, l'acronyme de *United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs*. Dans son briefing, qui constituait le point de départ idéal de la visite parlementaire, M. Ezekiel Lein, *Head of the Analysis Policy and Protection Unit*, a présenté une vue d'ensemble des problèmes auxquels la Palestine est confrontée.

- La situation des réfugiés palestiniens en Cisjordanie et à Gaza (4,5 millions) et dans les pays voisins : Liban (430 000), Syrie (480 000), Jordanie (2 millions), Egypte (70 000) et Arabie Saoudite (240 000);
- Les problèmes provoqués par la fragmentation du territoire (liberté de circulation et reconstruction);
- L'organisation de l'administration à la suite des Accords d'Oslo (1993). Les territoires palestiniens sont découpés en 3 zones (A, B et C) et Jérusalem-Est. Plus de 60 % du territoire de la Cisjordanie (soit 300 000 Palestiniens) est situé en zone C et relève directement du contrôle d'Israël. Les restrictions relatives à l'exploitation des terres constituent un problème important. Il s'ensuit des pénuries qui font grimper les prix dans les autres zones. Moins de 40 % de la Cisjordanie se situe en zone A et B. En théorie, ces territoires sont sous autorité administrative palestinienne mais dans les faits, Israël continue à y exercer un contrôle important (dans les domaines des taxes et des sources d'eau notamment). Une étude montre que sans ces restrictions, le PIB palestinien pourrait augmenter de 35 %;
- En Cisjordanie vivent 573 000 colons répartis entre 150 colonies. Ces colonies représentent 3 % de la superficie totale de la Cisjordanie, 18 % du territoire étant en zone exclusivement militaire et 10 %, en zone naturelle;
- Dans la zone C et à Jérusalem-Est, il est quasiment impossible pour les Palestiniens d'obtenir un permis de construire. Le nombre de démolitions de structures (y compris des infrastructures humanitaires) par Israël a considérablement augmenté au cours des derniers mois. Principales victimes de ces destructions (75 %), les bédouins sont sous la menace permanente d'un déplacement forcé;
- Le projet controversé E1 vise à relier Jérusalem-Est aux colonies et à scinder ainsi la Cisjordanie en deux parties. Ce projet sonnerait le glas de la solution à deux Etats;

- A Jérusalem-Est vivent 200 000 colons, un nombre qui a doublé par rapport à 1993. Quelques zones palestiniennes densément peuplées relevant de l'administration de Jérusalem (par ex. Kafr 'Aqab) ont été exclues du territoire de Jérusalem-Est après l'érection du mur. Les habitants de ces zones, titulaires d'une carte de résident israélienne, doivent désormais passer par les postes de contrôle;
- Le mur est achevé à 60 %. En 2004, la Cour internationale de Justice a jugé l'érection de ce mur contraire au droit international aux endroits où il empiète sur la "ligne verte". La Cour suprême israélienne applique la règle de proportionnalité et dans de rares cas, elle a procédé à une correction partielle (par ex. *QalqLiya minus Zufin et Alfe Menashe*).
Les arguments sécuritaires avancés à l'appui de la construction du mur sont jugés peu crédibles. En effet, 20 000 travailleurs palestiniens franchissent chaque jour la frontière illégalement. Un réseau de 50 tunnels creusés sous le mur relie entre eux des villages palestiniens;
- Les besoins humanitaires à Gaza restent bien plus importants qu'en Cisjordanie. 80 % de la population bénéficie de l'une ou l'autre aide, plus de la moitié étant totalement tributaire de l'assistance humanitaire. Le blocus (légèrement assoupli), un cycle de violences et de guerres (été 2014) ainsi que des dissensions internes entre le Hamas et le Fatah compliquent la reconstruction.

1.2. Alternative Information Center (AIC)

L'Alternative Information Center (AIC) est une co-organisation palestino-israélienne qui s'efforce, selon M. Sergio Yahni, d'informer les Palestiniens, les Israéliens et la communauté internationale de la réalité actuelle dans une "optique non schizophrène". L'AIC, une initiative commune israélo-palestinienne, entend, avec l'aide de la société civile et des syndicats, jeter un pont entre les deux communautés afin de mettre un terme à la politique d'occupation. La coexistence des deux communautés est de plus en plus difficile, non seulement à cause de la séparation physique, mais également de la surenchère populiste et de l'aggravation du climat de haine. A la demande de la délégation belge, deux initiatives législatives récentes ont été commentées, la première portant sur le contrôle des ONG bénéficiant d'un financement étranger, et la seconde, sur l'exclusion possible de membres de la Knesset (d'une série d'activités parlementaires). C'est ce que l'on appelle la *Suspension Bill*. L'AIC estime que la législation en la matière est déjà sévère. Ces initiatives, qui résultent d'une certaine propension des nouveaux parlementaires à se mettre en avant, s'inscrivent dans un climat général de rodomontades et d'opportunisme politique. La dernière initiative s'inscrit dans un débat plus large sur la définition qu'il convient de donner à la notion d'"Etat juif". La majorité juive est menacée par le ralentissement de l'immigration juive et par la croissance démographique plus faible du côté juif.

1.3. Le Conseil législatif palestinien

Au cours de la réunion avec les membres du CLP (Abdul-Karim Qays du Front démocratique pour la libération de la Palestine, Jamal Abo Rub du Fatah, et Mustafa K. Al-Barghouti de l'Initiative nationale palestinienne, et du déjeuner offert par M. Azzam Al-Ahmed, chef de groupe du Fatah au CLP, auquel participaient Mme Najat Alastal, membre du CLP pour le Fatah, et M. Ibrahim Khreisheh, Secrétaire général du CLP, s'est déroulé un échange de vues ayant pour thème principal la possible réconciliation entre le Hamas et le Fatah, l'organisation d'élections présidentielles et législatives et la succession du Président Mahmoud Abbas.

Un accord entre les deux groupes doit ouvrir la voie à un gouvernement d'union nationale et à l'organisation d'élections. Les quelque 40 000 fonctionnaires recrutés par le Hamas à Gaza et la gestion du poste frontière de Rafah constituent des écueils. Pour éviter de nuire aux pourparlers, les deux parties ont décrété un blocus médiatique.

Les sujets suivants ont également été abordés :

- le déséquilibre entre le pouvoir exécutif et le CLP. L'autorité palestinienne dépasse souvent le périmètre de ses compétences. Il s'agit d'une conséquence immédiate de l'occupation qui empêche ce Conseil de travailler convenablement. Le CLP est pourtant le seul endroit possible pour une réconciliation interparlementaire;
- le sit-in mené par Najat Abou Baker, membre du CLP pour le Fatah, dans les bâtiments du CLP. Mme Abou Baker accuse un ministre de corruption. Souhaitant l'interroger dans ce cadre, le procureur général demande à la parlementaire d'apporter des preuves. Tous les groupes s'accordent cependant sur le fait que le procureur général n'a pas le droit de convoquer Mme Abou Baker tant que l'assemblée n'aura pas levé son immunité parlementaire.
- l'absence de solution au conflit israélo-palestinien qui fait le lit d'autres conflits dans la région, et du terrorisme;
- les prisonniers politiques. Certains parlementaires, majoritairement membres du Hamas, sont détenus dans des prisons israéliennes depuis parfois plus de 13 ans. A un moment donné, leur nombre s'élevait à 50.



1.4. S.E. M. Mahmoud Abbas, Président

Audience de SE M. Mahmoud Abbas, Président, en présence de M. Ziad Abu Amr, vice-premier ministre, et de M. Azzam Al-Ahmed, chef de groupe du Fatah au CLP.

S.E. M. Mahmoud Abbas a commencé par souligner que les tensions avec Israël s'étaient aggravées à la suite des attaques israéliennes contre les lieux saints, de l'attitude des colons et du refus d'Israël de participer à un règlement permanent du conflit (statut permanent). Le Président Abbas demande que soient respectés les accords conclus précédemment. La demande visant à mettre le respect des résolutions des Nations Unies et l'énonciation de conditions préalables sur un pied d'égalité est inéquitable. Le Président Abbas souhaite qu'une solution soit trouvée le plus rapidement possible étant donné l'importance de la menace que fait peser l'EI sur le plan international.

M. Abbas dit déplorer la récente série d'attaques contre des citoyens israéliens. Il formule le souhait de voir cesser rapidement ces actions individuelles, qui sont le fait d'une poignée de jeunes. L'AP a maintenu la coopération avec Israël sur le plan de la sécurité et cela, malgré des critiques internes. Israël admet que les efforts palestiniens en la matière sont fructueux.

Quant aux négociations de réconciliation entre le Hamas et le Fatah, le Président Abbas dit vouloir mettre sur pied le plus rapidement possible un gouvernement d'union nationale qui puisse organiser les élections législatives et présidentielles. Les dernières élections datent en effet de 2006. Les pourparlers devraient débiter prochainement au Qatar.

Le Président palestinien se réjouit de l'initiative prise par la France. Il demande un canevas comparable à celui des négociations avec l'Iran (5 + 1).

A un membre de la délégation belge qui voulait connaître l'opinion du Président Abbas sur le bilan final de la politique menée par le Président Barack Obama au Proche-Orient, M. Abbas a dit vouloir attendre la fin du mandat du président américain pour répondre à cette question.

M. Ziad Abu Amr, vice-premier ministre, insiste pour que les pays européens reconnaissent l'Etat palestinien. Pour l'heure, seul la Suède et le Vatican ont procédé à cette reconnaissance.



1.5. Le Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction (PECDAR)

Le Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction (PECDAR) a été créé au lendemain des Accords d'Oslo afin de partager, de manière transparente, l'argent des 46 pays donateurs destiné à la reconstruction et au développement. Le PECDAR fonctionne comme une espèce de laissez-passer (les donateurs n'ont pas besoin de passer par le ministère des Finances) et dépend directement du Président de l'AP. Le PECDAR finance également le *National Institute for Administration* (une sorte d'ENA), le *National Institute for Information Technology* et le Women's Fund.

Ce dernier octroie des microcrédits dont 99,9 % sont effectivement remboursés. Il s'agit de la seule institution de l'AP qui ait poursuivi ses activités à Gaza.

Selon M. Mohammad Shtayyeh, président du PECDAR, Israël sape tous les fondements d'une solution basée sur l'existence de deux Etats (à moins de l'interpréter comme une solution bi-étatique en Cisjordanie avec les colons, d'une part, et les Palestiniens, de l'autre). Il estime qu'avec la création de la zone C, l'occupation de Gaza, l'annexion de Jérusalem et l'accapement de la vallée du Jourdain, Israël met tout en œuvre pour rendre impossible la création d'un Etat palestinien. La vallée du Jourdain couvre 28 % de la superficie totale de la Cisjordanie. Israël avance des raisons sécuritaires pour cloisonner ce territoire mais selon le président Shtayyeh, Israël entend accaparer les terres agricoles fertiles et les réserves d'eau. A l'heure actuelle, 681 000 colons vivent en Cisjordanie, ce qui correspond à 22 % de la population totale de ce territoire. L'impossibilité, pour les Palestiniens, d'exploiter la zone C se chiffre à une perte économique annuelle de 4 millions de dollars américains. Le chômage en Cisjordanie atteint 28 % (à Gaza, 41 %). Les investissements se feront attendre aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'accord de paix durable. A la fin du dernier tour des négociations de paix menées par le secrétaire d'Etat américain John Kerry en juillet 2014, Israël a soudainement exigé la reconnaissance de l'Etat juif. Selon M. Shtayyeh, il appartient à Israël de décider lui-même de la définition qu'il entend donner à l'Etat juif, de la même manière que les Palestiniens disposent de ce même droit en ce qui concerne leur Etat.

Il a également souligné la nécessité impérieuse d'une réconciliation interne ainsi que le rôle trouble joué par la Turquie dans ce cadre. Concernant le point névralgique de la réintégration de fonctionnaires à Gaza, M. Shtayyeh estime que les chiffres sont largement surestimés. Selon lui, ils seraient 18 000 à 20 000. Le '*Swiss Salary Proposal*' a donné une première impulsion¹. Un juge spécial devra statuer sur les dossiers individuels.

¹ Le '*Swiss salary proposal*' ou '*Swiss employment plan*' est une initiative émanant d'une délégation de diplomates suisses sous la direction de l'ancien représentant suisse auprès de l'AP, Ronald Steiniger, et du consul suisse en poste à Jérusalem, M. Paul Garnier. Cette initiative vise à trouver une solution au paiement des salaires aux fonctionnaires de Gaza n'appartenant pas à l'aile militaire du Hamas.

Il a attiré l'attention sur une évolution démographique importante. A l'heure actuelle, 6,3 millions de Juifs vivent en Israël et en Palestine et 6,3 millions de Palestiniens en Palestine et en Israël. En 2020, les Palestiniens représenteront cependant 53 % de la population totale.

Le renouvellement et le rajeunissement du personnel politique, qui sont une nécessité impérieuse, ne pourront avoir lieu qu'à l'issue des élections. Plus généralement, il convient de rétablir au plus vite le processus démocratique.



2. Mardi 1er mars 2016

2.1. Défense enfants International (DEI)

La journée du mardi 1er mars 2016 a débuté par une réunion à la DEI (Défense des Enfants International), à laquelle participaient Khaled Quzmar, avocat, Directeur général, Ivan Karakashian, *Advocacy Unit Coordinator*, et Ayed Abueqtaish, Senior Member.

DEI Palestine (DEIP) fournit une aide juridique aux enfants détenus dans les prisons israéliennes et les prisons relevant de la juridiction de l'AP. Sous l'impulsion de la DEI, notamment, deux nouvelles lois pour la protection respectivement des enfants et de la jeunesse, compatibles avec les normes internationales, ont vu le jour en Palestine.

Entre octobre 2015 et février 2016, la DEIP a noté :

1. La réinstauration de la détention administrative d'enfants (c'est-à-dire entre 12 et 17 ans);
2. Un accroissement considérable du nombre d'enfants détenus dans les prisons israéliennes;
3. L'usage disproportionné de la force, par les services de sécurité israéliens, à l'encontre d'enfants.

Avant d'approfondir ces points, M. Karakashian a souhaité attirer l'attention des membres de la délégation belge sur un élément important. Les Palestiniens de Cisjordanie tombent sous la juridiction de la législation militaire israélienne tandis que les colons sont soumis aux lois civiles. Celles-ci s'appliquent en principe également aux Palestiniens de Jérusalem-Est, mais dans les faits elles ne leur sont pas du tout appliquées de la même manière. Israël applique le droit international humanitaire" à la carte".

A l'heure actuelle, 4 enfants sont en détention administrative en Cisjordanie et pour la première fois, un enfant est dans la même situation à Jérusalem.

En décembre 2015, 422 enfants étaient détenus dans des prisons israéliennes. Ce nombre, qui a triplé par rapport au mois d'août 2015, est le plus élevé enregistré depuis février 2009. Près de 60 % des enfants palestiniens sont transférés dans des prisons en Israël, ce qui est constitutif d'une violation de la Quatrième Convention de Genève.

Une condamnation effective est prononcée dans 99 % des cas portés devant une juridiction militaire. Parmi les enfants arrêtés, près de 40 % (Cisjordanie et Jérusalem-Est) le sont entre minuit et 05.00 h du matin, soi-disant pour éviter des réactions violentes de la part des badauds. Il s'agit d'une expérience traumatisante, tant pour l'enfant que pour toute sa famille. Ces arrestations s'accompagnent souvent de violences verbales et psychologiques. Certains enfants sont même placés en cellule d'isolement. Leur libération sous caution est généralement refusée. Durant les trois premiers mois, beaucoup d'enfants sont isolés de leurs parents qui ignorent, la plupart du temps, où leur enfant a été incarcéré. Les condamnations sont de trois ordres : la peine d'emprisonnement (dont n'est pas défalquée la durée de la détention administrative), l'amende (l'impossibilité, pour les parents, de payer l'amende implique une peine d'emprisonnement supplémentaire) et la suspension de la peine (une sanction supplémentaire est prévue en cas de récidive pendant une période de 5 ans aujourd'hui, contre 2 ans auparavant). Dans les faits, l'enfant a tout intérêt à plaider coupable. Il sera libéré après avoir purgé une peine de 3 à 6 mois. Dans bien des cas, les traumatismes chez ces enfants n'apparaissent que beaucoup plus tard. A ce moment-là, ils ne peuvent toutefois plus bénéficier d'une aide psychologique.

En ce qui concerne le troisième point, M. Ivan Karakashian a indiqué que 38 jeunes avaient été tués entre le 1er octobre 2015 et fin février 2016. Il est fait usage de la force, même après que l'enfant a été immobilisé, et celui-ci n'a pas accès à une ambulance. Dans bien des cas, aucune enquête sérieuse n'est menée, il n'y a pas d'autopsie et l'on refuse de rendre le corps à la famille. La DEIP tente de faire changer les procédures des tribunaux militaires, ce qui n'exclut pas que la DEIP est opposée par principe à l'utilisation des tribunaux militaires dans de tels cas.

A une question posée par un membre de la délégation belge, le Directeur général Khaled Quzmar répond que le droit international n'interdit pas les détentions administratives en tant que telles, pour autant qu'elles se déroulent dans des conditions strictes. Le recours excessif d'Israël à ce type de détention est cependant problématique. Plusieurs ONG palestiniennes ont saisi la Cour pénale internationale de La Haye d'une plainte à cet égard.

La DEIP demande à la Belgique d'exercer des pressions sur Israël pour qu'il respecte l'ensemble de ses obligations légales et toutes les conventions internationales à l'égard du peuple palestinien. Elle plaide également pour qu'un groupe de juges/avocats belges se rende sur place pour évaluer le système juridique militaire, ainsi que pour soutenir les ONG qui fournissent une assistance psychosociale aux enfants qui sortent de prison.



2.2. Université de Birzeit

Visite de l'Université de Birzeit (proche de Ramallah). Entretien avec M. Abdullatif Abu Hijleh, président, Mudar Kassis, professeur, directeur du programme des Masters, Hanada Kharama, membre de la faculté, département de Philosophie et d'études culturelles, Samia Al-Botmeh, membre de la faculté, département d'Economie, Dolly Naamour, Directrice du Bureau des subventions et des contrats, et quelques représentants des étudiants.

L'Université de Birzeit compte 8 facultés, 12 000 étudiants et 300 enseignants. Les deux tiers des étudiants sont des filles.

Les explications données portaient essentiellement sur la manière dont l'occupation hypothèque le fonctionnement de l'université.

Depuis sa création en 1976, l'université a été fermée à 15 reprises pour des périodes plus ou moins longues et la dernière fois, de 1988 à 1992. En 2001, son accès a été fermé, ce qui a eu pour conséquence que les cours n'ont pu se donner pendant un mois. Le 11 janvier 2016, les bâtiments du Conseil des étudiants ont été investis, ce qui a entraîné toute une série de destructions. Le placement en détention administrative de 4 membres du Conseil des étudiants freine beaucoup de candidats qui voudraient s'engager dans ce Conseil. Depuis octobre 2015, 25 arrestations ont été opérées parmi les étudiants et 15 d'entre eux sont toujours emprisonnés.

L'Université pratique le système dit "make-up" qui permet aux étudiants sortis de prison de combler leur retard et d'achever leurs études avec succès. Elle recourt également aux nouvelles technologies pour permettre notamment que les cours ne pouvant être assurés par un professeur présent physiquement se poursuivent malgré tout.

80 % des étudiants sont originaires de Jérusalem et de Ramallah alors qu'auparavant, 30 % provenaient de Gaza. Depuis longtemps, l'université ne peut plus prétendre à un statut international. Il est en effet impossible, pour un enseignant ou un étudiant étranger, d'obtenir un visa de plus de 3 mois. L'université fonctionne essentiellement grâce au minerval demandé aux étudiants.

Les pouvoirs publics ne fournissent pratiquement pas de moyens de fonctionnement à cette université qui aide financièrement 3000 étudiants.

Malgré ces contraintes, les étudiants de cette université qui partent étudier à l'étranger ou entament une carrière professionnelle obtiennent d'excellents résultats. Le taux d'emploi extrêmement faible des femmes n'a rien à voir avec des considérations religieuses mais est dû uniquement au fait que l'économie palestinienne est complètement perturbée par l'occupation.

L'Université de Birzeit s'inscrit dans le Mouvement BDS (*Boycott, Divestment and Sanctions*). Aucune université israélienne n'a affiché sa solidarité envers l'université de Birzeit lorsque celle-ci a été fermée ni envers les étudiants qui se trouvent en détention administrative.



3. Mercredi 2 mars 2016

3.1. Rencontre avec Rula Ma'ayah, ministre du Tourisme et des Antiquités

Le mercredi 2 mars, la délégation s'est rendue en visite à Bethléem où elle a été reçue en audience par Mme Rula Ma'ayah, ministre du Tourisme et des Antiquités, en présence de Fayiz Saqqa, membre du CLP (Fatah), et de Mohammed K. Lahham, membre du CLP (Fatah).

L'entretien avec Mme Rula Ma'ayah, ministre du Tourisme et des Antiquités a une nouvelle fois porté, pour l'essentiel, sur les problèmes que l'occupation pose à ce secteur en Palestine.

Le nombre de touristes et de nuitées fluctue en fonction de la recrudescence de la violence (guerre à Gaza et récentes agressions à l'arme blanche). Le secteur semble se rétablir rapidement et ne se porte finalement pas si mal. Les touristes européens sont surtout préoccupés par la question de la sécurité. Les touristes des pays arabes qui veulent se rendre en Palestine éprouvent des difficultés pour obtenir un visa d'Israël. La plupart des sites archéologiques sont situés dans la zone C. Nonobstant les accords d'Oslo, Israël poursuit ses fouilles illégales (en violation de la Convention de Genève). Qui plus est, les infrastructures touristiques de la Mer Morte sont presque exclusivement entre les mains d'Israël.

Autrement dit, les voyageurs palestiniens sont obligés d'effectuer des allers-retours. Accompagnés de leurs propres guides, qui donnent aux touristes étrangers leur propre version de la réalité politique et religieuse, les cars partent d'Israël et roulent jusqu'à la Mer Morte. Faire loger également des touristes étrangers en Palestine est, pour le ministère, un défi de taille. Nombre d'hôtels palestiniens de Jérusalem ont d'ailleurs dû mettre la clef sous la porte en raison d'une myriade de problèmes quotidiens. Alors que les accords d'Oslo stipulent que tous les cars israéliens et palestiniens transportant des touristes ont le droit d'entrer et de sortir de Jérusalem, en réalité, seuls 42 d'entre eux disposent d'une autorisation *ad hoc*.



3.2. Hebron Rehabilitation Committee (Comité de réhabilitation d'Hébron)

Rencontre avec Imad Hamdan, Directeur du *Hebron Rehabilitation Committee*.

Visite guidée de la ville par Mme Sahar Qawasmi, membre du CLP, et Issa Amro, *Youth against Settlements*, ainsi que Raed Abu a-Rmeilr, représentant de *B'Tselem*

Selon Mme Sahar Qawasmi, membre du CLP, et M. Imad Hamdan, Directeur de l'*Hebron Rehabilitation Committee*, la politique d'occupation israélienne atteint graduellement son objectif. Nombre de Palestiniens quittent en effet la région de Hébron, 600 colons terrorisant une population palestinienne de 205 000 personnes. Toujours selon Mme Qawasmi et M. Hamdan, dans 80 % des cas, les meurtres de Palestiniens commis dans la ville sont des actes gratuits et contribuent au départ de la région de nombreux Palestiniens.

Depuis le bain de sang perpétré dans la mosquée Ibrahimi le 25 février 1994, des visites strictement scindées sont prévues pour les deux communautés qui se rendent au Tombeau des Patriarches. Nos interlocuteurs se sont plaints du fait que les musulmans peuvent difficilement accéder à ces sites.

Au débriefing a succédé une visite de la ville. A cette occasion, l'attention de la délégation belge a été attirée sur les obstacles quotidiens que rencontre la population palestinienne. Une brève entrevue a également eu lieu avec une équipe de *Temporary International Presence in Hebron* (Présence internationale temporaire à Hébron – TIPH), une mission d'observation civile, créée en 1997 par 6 pays, en vue de soutenir les efforts accomplis par les autorités israéliennes et palestiniennes pour améliorer la situation sur le terrain (pour de plus amples renseignements <http://www.tiph.org/>)



4. Mardi 1er mars 2016

4.1. Gouvernorat de la ville de Jérusalem

M. Adnan Hussein, Gouverneur de la ville de Jérusalem, a tout d'abord insisté sur le fait que son ministère est situé en dehors de la ville. Il n'est pas autorisé à s'établir à Jérusalem ni à y opérer. Il indique qu'Israël est parvenu depuis 1967 à complètement changer le visage de la ville. En 1967, par exemple, Jérusalem-Est comptait encore 40 % de chrétiens (sur 65 000 habitants) alors qu'à l'heure actuelle, ceux-ci représentent à peine 1 % (sur 360 000 habitants). Israël considère que Jérusalem est une seule et unique ville, une ville israélienne. Le gouverneur Adnan Hussein plaide en faveur d'une ville ouverte dont les deux parties (Jérusalem-Est étant sous administration palestinienne) seraient gérées de commun accord. Il souligne du reste les effets pervers de l'application de la *'Absentees' Property Law*, à Jérusalem-Est. Les propriétaires palestiniens habitant en Cisjordanie ou à Gaza peuvent être considérés comme absents de leur propriété à Jérusalem-Est. Dans ce cas, l'Etat israélien a le droit de s'approprier leurs biens.

Quant aux critiques concernant la coopération entre l'Autorité palestinienne et Israël sur le plan de la sécurité, le gouverneur Hussein indique qu'en mettant fin à cette coopération, on aggraverait les risques en matière de sécurité. Un tel arrêt impliquerait en effet le retrait de 36 000 unités armées.





4.2. Ambassade belge à Tel Aviv

Après un briefing donné par M. Sammy Revel, Directeur des Affaires européennes au ministère des Affaires étrangères de l'Etat d'Israël, à Jérusalem, la délégation belge a rencontré les personnes suivantes à l'ambassade belge à Tel Aviv

- Mme Ksenia Svetlova, membre de la Knesset (Union sioniste),
- M. Elie Podeh, Professeur au département des études islamiques et moyen-orientales de l'Université hébraïque de Jérusalem,
- Nurit Koren, membre de la Knesset (Likoud) et présidente de l'association parlementaire Israël-Belgique.

Madame Ksenia Svetlova, ancienne journaliste et depuis 2015 Membre de la Knesset pour l'Union sioniste, et Madame Nurit Koren, Membre de la Knesset pour le Likoud depuis un an, ont répondu aux nombreuses questions des parlementaires belges concernant la politique actuelle relative aux territoires occupés et un démantèlement éventuel voire une annexion, les systèmes de droits séparés, les prisonniers politiques, la destruction par Israël de projets financés entre autres avec de l'argent belge. De manière plus générale, l'une et l'autre ont traduit le point de vue de leur parti sur l'avenir du processus de paix, et sur la vision du caractère futur que doit présenter l'Etat israélien. Mme Svetlova a présenté le plan du Président de son parti politique, M. Isaac Herzog, qui a pour but de se séparer de façon unilatérale des Palestiniens. Mme Koren a attiré l'attention sur le fait qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, du côté palestinien de partenaire valable pour entamer des négociations.

Monsieur Elie Podeh, Professeur au Département d'études Islam et Moyen-Orient de l'Université hébraïque de Jérusalem, et membre du think tank Mitvim, a replacé le conflit entre Israël et la Palestine dans un cadre géopolitique plus large. Il a expliqué les différents conflits dans la région du Moyen-Orient et s'est largement arrêté sur la guerre en Syrie. La conséquence de ce conflit est la disparition de l'ordre du jour du conflit entre Israël et la Palestine ce qui permet aux autorités israéliennes de s'en tenir à leur politique de gestion de ce conflit. Le Professeur Podeh a donné un aperçu de l'historique des négociations de paix entre Israël et la Palestine (avec les chances manquées des deux côtés) -  2016 sera vraisemblablement une année calme vu les élections présidentielles américaines. Dans cette perspective, il y a sans doute pour tous les protagonistes une opportunité à saisir. L'année 2017 reste une inconnue à ce stade. L'engrenage de la violence et de la rupture pourrait reprendre ses droits mais on pourrait aussi assister à une reprise de la dynamique de paix.

 Le Professeur Elie Podeh a publié un document de travail sur ce sujet en novembre 2015 à l'"University of Texas Press", sous le titre: "Chances for Peace, Missed Opportunities in the Arab-Israeli Conflict".

4.3. Rencontre avec des membres du Hamas

La journée s'est achevée par une entrevue avec MM. Riyad Amleh, Ahmad Atton, Ayman Daraghmeh, Jaber, Fuqaha et Mohammed Totah, membres du CLP pour le Hamas.

L'entretien a porté, pour l'essentiel, sur les pourparlers entre le Hamas et le Fatah.

Un membre du Hamas a pointé la grande responsabilité que porte la communauté internationale concernant l'impasse politique d'occupation actuelle en Palestine.

Au lendemain des élections législatives du 25 janvier 2006 et la victoire du Hamas, la communauté internationale s'est immiscée dans les affaires internes palestiniennes, sanctionnant par là l'ensemble du peuple palestinien. Une fois de plus, l'aboutissement des tentatives de réconciliation entre le Hamas et le Fatah ne dépend pas uniquement de ces deux factions. La communauté internationale exerce une pression importante pour empêcher cette réconciliation. Le peuple palestinien veut une Palestine unifiée et un échec est donc totalement inenvisageable. C'est l'occupation qui constitue l'obstacle majeur, et non les divergences entre les deux factions. L'AP n'a pas le contrôle des terres ni des réserves d'eau. Dans la foulée des résultats électoraux de 2006, Israël a bloqué pendant 10 mois le reversement des impôts perçus, avec pour conséquence une déstabilisation de l'appareil étatique à Gaza. Il va sans dire qu'il ne sera pas commode de parvenir à un accord après avoir accumulé dix années de divergences. Les deux délégations se rendront prochainement à Doha dans l'espoir de pouvoir y conclure un accord final.

Un membre poursuit en disant que le Hamas compte de nombreuses sections qui se concertent entre elles lorsqu'il s'agit de prendre une décision. En d'autres termes, la déclaration d'un membre n'engage pas nécessairement l'ensemble du mouvement, sauf si ce membre est Khalid Meshal, Directeur du bureau politique du Hamas.

Avant d'accepter le principe de nouvelles élections, le Hamas veut obtenir des garanties que cette fois, la communauté internationale voudra bien reconnaître le résultat du scrutin. Israël autorisera-t-il la tenue d'élections à Jérusalem? Les élus du Hamas pourront-ils cette fois exercer effectivement leur mandat, et ne pas être enfermés ou déportés comme ce fut le cas lors des dernières élections? Il semble qu'Israël ne veut appliquer les règles du jeu démocratique qu'à lui-même.

Il reste par ailleurs à résoudre le problème de l'intégration des 40 000 fonctionnaires engagés par le Hamas depuis 2007 ainsi que de ceux qui sont restés à la maison sur ordre de l'ancien premier ministre de l'Autorité palestinienne, Salam Fayyad.

Concernant la gestion du poste frontière de Rafah, un autre membre poursuit en disant qu'un accord a été trouvé avec les autorités égyptiennes. Ce poste frontière doit servir l'ensemble du peuple palestinien et faire l'objet d'une cogestion.

Le Hamas refuse de se voir coller l'étiquette de mouvement terroriste car cela signifierait qu'une grande partie des Palestiniens sont des terroristes. Il se pose des questions à propos de l'initiative de paix de la France étant donné qu'il n'y serait question ni du retour des réfugiés ni du statut de Jérusalem-Est, qui constituent deux points essentiels à ses yeux.

5. Vendredi 4 mars 2016

5.1. Rencontre avec Saeb Erekat, *Head of PLO's Negotiations Affairs Department*

La visite des territoires palestiniens s'est clôturée par une rencontre avec M. Saeb Erekat, *Head of PLO's Negotiations Affairs Department*.

M. Saeb Erekat a déclaré que pour l'heure, la plus grande menace émane de l'EI. L'idéologie d'Abu Bakr Al Baghdadi doit être combattue avec des idées fortes et pas seulement avec des moyens militaires. M. Erekat insiste pour que la Belgique reconnaisse l'Etat palestinien. Pour faire cesser la spirale de la violence, il faut en effet donner de l'espoir. La Belgique doit soutenir l'initiative de paix de la France et brandir la menace de la reconnaissance de l'Etat palestinien au cas où Israël refuserait de participer aux négociations.

La décision de l'UE d'étiqueter les produits issus des colonies israéliennes est selon lui un pas important, mais insuffisant, dans la bonne direction. Si l'UE est sérieuse, elle doit boycotter ces produits illégaux en provenance des colonies. La région arabe se trouve dans une phase extrêmement critique. La politique menée par le gouvernement de Benjamin Nétanyahou anéantit les efforts des deux camps favorables à la paix. La solution bi-étatique semble plus éloignée que jamais. Les Palestiniens ressentent de plus en plus la situation actuelle comme un système d'apartheid. Enfin, M. Saeb Erekat a posé aux Belges la question suivante. Que peut faire la Belgique pour aider le peuple palestinien? La Belgique doit reconnaître au plus tôt l'Etat palestinien et boycotter les produits issus des colonies.



CONCLUSIONS

La délégation a pu se réjouir d'un certain nombre d'entretiens avec des représentants de toutes les composantes de la société et du monde politique, lors desquels elle a été particulièrement frappée par la franchise des échanges de vues et la cordialité de l'accueil.

La délégation a pu constater, lors de ces entretiens et d'observations sur le terrain, les conséquences de la politique d'occupation menée par Israël, une politique que les Palestiniens assimilent à de l'apartheid.

Les membres de la délégation demandent au gouvernement belge de s'associer au contenu et à la finalité de l'initiative de paix française visant à remettre le processus de paix sur les rails. Il y a lieu de trouver de toute urgence une solution à ce conflit. Israël poursuit invariablement l'extension de ses colonies illégales, ce qui empêchera, à terme, la viabilité d'une solution à deux Etats. Les parlementaires belges ont été particulièrement marqués par le fait que les destructions des infrastructures financées par l'UE continuent en Cisjordanie. Les membres de la délégation ont été également extrêmement contrariés par le refus d'Israël d'organiser une visite à Gaza.

Une invitation sera prochainement adressée aux parlementaires palestiniens pour qu'ils puissent nous rendre visite en Belgique.

COMMUNIQUES DE PRESSE

1^{er} mars 2016

Des parlementaires belges se voient refuser l'accès à Gaza

Une délégation parlementaire belge composée des Députés Gwenaëlle Grovonijs (PS), Vincent Van Quickenborne (Open VLD), Jean-Marc Nolle (Ecolo – Groen) et David Clarinval (MR) ainsi que des Sénateurs Brigitte Grouwels (CD&V) et Piet De Bruyn (N-VA) est en Palestine depuis dimanche, à l'invitation de leurs collègues palestiniens, dans le cadre de l'UIP (Union Interparlementaire).

L'agenda de travail de cette mission comprend de multiples rencontres politiques mais aussi des visites de terrain. Dans ce contexte, un déplacement dans la bande de Gaza était planifié.

Partie constituante de l'État Palestinien, ce territoire d'une superficie de 360 km² abrite une population de plus de 1,8 million d'habitants palestiniens.

Depuis 2007, ce territoire est isolé par un blocus total imposé par l'État Israélien, situation pourtant condamnée par la Communauté internationale. Au niveau des infrastructures, ce sont plus de 100 000 habitations qui ont été détruites en partie ou totalement. Un rapport de l'OCHA, Office des Nations-Unies qui coordonne l'action humanitaire que la délégation a rencontré ce lundi en début de mission, fait état de 17 hôpitaux endommagés (dont quatre complètement détruits) et la destruction totale de 36 écoles. Entre 20 et 30 % du réseau des eaux de la Bande de Gaza ont été par ailleurs endommagés.

C'est dire si la reconstruction est un enjeu fondamental pour les citoyens et plus globalement pour la stabilité de la région. La délégation avait notamment à son programme une rencontre avec la plateforme de la société civile gazaouie et une visite de terrain pilotée par UNWRA (l'agence des Nations-Unies active notamment à Gaza).

« Auraient-ils quelque chose à cacher ? » se demandent unanimement les six élus qui comptent ne pas en rester là. « Nous avons informé les autorités belges de cette situation inacceptable et du fait que l'État Israélien s'arroge un tel droit en contravention flagrante avec tous les accords internationaux ».

6 mars 2016

La Belgique doit s'associer à l'initiative française pour relancer le processus de paix israélo-palestinien au point mort.

A l'issue de leur mission en Palestine et Israël, les parlementaires belges, membres de la section Belgique-Palestine de l'Union interparlementaire, tirent la sonnette d'alarme.

« Les injustices grandissantes et les humiliations permanentes dont les Palestiniens sont les victimes nous laissent sous le choc. Les conséquences de l'occupation illégale israélienne et de l'expansion des colonies en Cisjordanie sont dramatiques et sont une source de souffrances quotidiennes inacceptables.

Nous avons pu nous rendre compte de la politique menée par Israël que les Palestiniens assimilent à de l'apartheid. Des lois différentes s'appliquent aux colons israéliens de Cisjordanie et aux Palestiniens. C'est ainsi que de nombreux enfants palestiniens, dès l'âge de 12 ans, peuvent être arrêtés et emprisonnés sur décision de tribunaux militaires pour un jet de pierre. Ainsi, selon l'ONG Addameer, en février 2016, 406 enfants palestiniens étaient en prison contre 163 en février 2015.

Certaines routes sont interdites aux Palestiniens, Israël refuse l'octroi de permis de construire et détruit des habitations palestiniennes. En 2016, ce sont déjà 213 destructions qui ont été recensées par l'agence des Nations-Unies OCHA contre 85 pour toute l'année 2015. Des infrastructures financées par l'Union européenne ou la Belgique sont détruites : 55 ont déjà été détruites en ce début d'année 2016 contre 9 en 2015, une accélération inquiétante. Ce 2 mars 2016, des structures financées par l'Union européenne et la Belgique ont d'ailleurs été démolies à Khirbet Tana. Il s'agit notamment des écoles construites pour répondre aux besoins humanitaires.

Tous les regards se portant aujourd'hui sur la Syrie, la résolution du conflit israélo-palestinien est passée à l'arrière-plan. Pourtant l'urgence est grande. En effet, en intensifiant 2

sa politique de colonisation, Israël « perfore » le futur Etat Palestinien de part en part. Bientôt la solution à deux Etats sera devenue impossible à mettre à oeuvre sur le terrain ! Nous devons agir avant d'atteindre ce point de non-retour.

C'est pourquoi, les membres de la délégation condamnent avec fermeté toute forme de violence et demandent le plein respect des obligations internationales et des droits humains.

Nous demandons donc au gouvernement belge de s'associer à l'initiative française dans son ensemble afin de remettre sur les rails un processus de paix aujourd'hui au point mort.

Cette initiative lancée par Laurent Fabius le 29 janvier dernier vise à relancer un effort aujourd'hui paralysé pour résoudre un conflit vieux de plusieurs décennies et pour créer un Etat palestinien coexistant avec Israël. Elle prévoit la formation d'un groupe de soutien international et une conférence internationale à l'horizon de l'été 2016.

Nous déposerons donc une résolution en ce sens au Parlement. »

G. Grovonijs (PS), Présidente de la délégation

V. Van Quickenborne (Open-Vld), Vice-président de la délégation

P. De Bruyn (NVA), Vice-président de la délégation

Brigitte Grouwels (CD&V)

J-M Nolle (Ecolo/Groen),

David Clarinval (MR)

Contact : Gwenaëlle Grovonijs 0476/340046

COUPURES DE PRESSE



PALESTINE_9MARS1
6.pdf



PALESTINE_10MARS
16.pdf